



Extraits du courrier adressé par le Maire à la Directrice Régionale et au Délégué Départemental de la Poste

"En octobre dernier, les habitants de Châteauneuf de Gadagne, avec comme porte-paroles les membres du bureau du Collectif « La Poste de notre village en danger », vous ont transmis près de 1700 signatures de la pétition vous demandant de revoir les nouveaux horaires de notre bureau de Poste, et qui faisait suite aux entretiens au cours desquels je vous ai expliqué les effets néfastes de ces nouveaux horaires pour les habitants et pour l'activité économique et commerciale du village.

Soutenant la demande des Castelnovins, M. le Préfet ainsi que plusieurs élus de la Région vous ont interpellé pour vous demander d'entendre la mobilisation sincère des habitants et leur attachement au service public assuré par La Poste sur notre commune. Malgré l'ensemble de ces démarches, vous n'avez pas envisagé de revenir sur les horaires actuels, comme l'indiquent les réponses que vous avez écrites au collectif « La Poste de notre village en danger » et à différents élus.

Vous nous proposez de faire un bilan à six mois de la nouvelle organisation, mais je m'interroge sur la pertinence de ce bilan, qui va nécessairement conclure à une baisse d'activité du bureau de poste, car si l'amplitude horaire offerte aux habitants se réduit, ceux-ci vont moins fréquenter le bureau de Poste. Ce cercle vicieux est inévitable et c'est au contraire en ouvrant plus le bureau, sur des créneaux adaptés aux rythmes de vie des Castelnovins, que l'on peut espérer inverser cette tendance. Je vous demande donc que ce bilan ne s'appuie pas uniquement sur des indicateurs comptables et économiques,

mais qu'il intègre aussi des critères de qualité du service assuré : temps d'attente au guichet, satisfaction des usagers, kilomètres parcourus et temps perdu par les usagers, temps d'attente pour avoir un rendez-vous avec un conseiller de la Banque Postale, nombre d'usagers qui auront délaissé les services de la Poste pour des services concurrents. Sans cette analyse multicritères, la conclusion serait cousue de fil blanc.

C'est d'ailleurs avec consternation, que j'ai constaté que notre commune était la seule de sa strate à ne pas avoir de service postal assuré le samedi matin, contrairement à d'autres de taille équivalente comme Saint-Andiol, Velleron ou Althen-les-Paluds.

Sans explication sur cette différence de traitement, et soucieux que soit garantie une égalité d'accès au service Postal pour des habitants de communes équivalentes, **je vous demande donc une fois de plus de revoir votre position et d'ouvrir la place à une véritable concertation, où chacun serait à l'écoute des arguments avancés et non pas seulement arrêtés sur une décision unilatérale.**

Car contrairement à ce que vous répétez dans vos courriers de réponse aux élus, s'il y a effectivement eu des échanges avec les représentants de la Poste, je ne reconnais pas que « la concertation ait été menée avec le souci constant de trouver un compromis susceptible de satisfaire les clients et les postiers ».

Les nouveaux horaires étant instaurés depuis près de six mois maintenant, je vous sollicite pour fixer dès à présent une date, en décembre ou début janvier, à laquelle nous pourrions avoir une réelle concertation, autour d'un bilan multicritères de la nouvelle organisation, à propos de la manière de revenir à des horaires qui satisfassent les habitants de Châteauneuf de Gadagne..."

Pierre MOLLAND
Maire



REUNION PUBLIQUE

Samedi 30 janvier à 10h30, salle Tavan
Un rassemblement, pour réaffirmer que **notre village soutient, sans réserve, les démarches effectuées par la Municipalité et le Collectif**, afin que notre Bureau de Poste retrouve des horaires d'ouverture tenant compte des besoins des Castelnovins. L'avenir de notre Bureau de Poste peut dépendre de notre mobilisation.

AGENDA DU MOIS

5	AKWABA Jouluk + Chiko
6	MEDIATHEQUE Atelier multimédia
10	ANIMOTHEQUE Atelier
10	LA STRADA Au delà des montagnes
12	LI BON VIVENT Assemblée Générale
13	AKWABA Would you f* my Valentine
13	MEDIATHEQUE Marché aux histoires
15	MAIRIE Conseil Municipal
20	FOYER RURAL Randonnée
22	MAIRIE Réunion publique sur le PLU
26	COMITE DES FETES Ass. Générale
27	AKWABA Between the Beats
27	SIDOMRA Mise à dispo Composteurs
27	MEDIATHEQUE Heure du conte
27	ECHO MUSICAL Concert

UN GRAND MERCI !

Le BM est distribué directement dans nos boîtes aux lettres, de manière régulière et sans délai.

C'est rendu possible grâce à la bonne volonté et à l'engagement des **bénévoles du village** qui ont accepté de se charger de cette distribution. Nous devons être peu de communes dans ce cas-là, la plupart confiant cette tâche à des organismes spécialisés.

Nous voulions donc vivement remercier ces bénévoles pour leur implication et leur témoigner toute notre gratitude.

L'AMBROISIE A FEUILLES D'ARMOISE : *une mauvaise herbe particulièrement allergisante*

Introduite en Europe à la fin du XIXe siècle dans des sacs de grains provenant du Canada, l'ambrosie à feuilles d'Armoise a colonisé de nombreux milieux et est devenue une source majeure d'allergies.



FEUILLES : elles sont opposées, d'un beau vert franc, découpées en 3 à 6 folioles.

De nos jours, 53 départements, dont le nôtre, sont touchés par cette mauvaise herbe, principalement à cause du réchauffement du climat. En effet, cette plante peut non seulement profiter des stress écologiques comme la sécheresse, mais aussi dormir de très nombreuses années dans le sol. **Sa présence a été signalée dans certains jardins de Châteauneuf de Gadagne.**

Chaque pied libère quotidiennement plusieurs millions de minuscules grains de pollen, et son fruit épineux est facilement dispersé dans les friches et les jachères, et le long des chemins, par l'homme ou les animaux, d'autant plus facilement que le sol a été retourné, désherbé ou qu'il ne présente pas de flore naturelle qui concurrencerait son avancée.

À la fin de l'été, les pollens d'ambrosie peuvent provoquer des allergies gênantes et parfois graves : **Rhinite, Conjonctivite, Trachéite, Asthme, Urticaire...**

Alors que les bouleaux et les cyprès, également allergisants, sont parfois utiles, l'ambrosie à feuilles d'armoise ne joue aucun rôle écologique majeur. En 2011, a été créé un comité parlementaire pour suivre *le risque ambrosie*, parce que 10 % de la population française exposée présente une allergie à cette herbe dangereuse, et que le coût est estimé à plusieurs millions d'euros pour la sécurité sociale.



TIGE : dressée (hauteur 70 cm en moyenne). Souvent rougeâtre et velue. Plante en buisson d'autant plus large qu'elle dispose d'espace.

Il est donc nécessaire de la détruire, si possible avant qu'elle ne fleurisse.

L'ambrosie se développe sous une exposition directe au soleil, donc sur une terre dénudée, retournée ou transportée par l'homme (*terrains résidentiels privés, terrains agricoles, terrains délaissés, chantiers de travaux publics et voies de communication*).

L'ambrosie n'aime pas la «concurrence végétale» ; il est donc possible d'empêcher son apparition en veillant à ne pas laisser de terre dénudée aux mois de mai, juin, juillet : en semant du gazon, en évitant de tondre trop ras, (si possible ne pas tondre), en évitant les désherbants totaux, en recouvrant le sol nu par un paillis d'écorce ou par une toile autour des plantations.

FLEURS : Petites et verdâtres, elles sont disposées à l'extrémité des tiges.

Ces sont les fleurs mâles, groupées en longs épis bien visibles qui constituent l'essentiel de l'épi, qui comprend de 20 à 50 petits capitules en forme de cupule renversée. Les fleurs mâles, à maturité, libèrent le pollen.



Une fois qu'elle est sortie de terre, la plante doit être détruite. Pour cela on peut l'arracher à l'aide de gants, en faisant attention au pollen qui est relâché au mois d'août par les fleurs (porter un masque) ou la faucher si les surfaces sont importantes. Il est alors préférable de réaliser plusieurs fauches, dès l'apparition des fleurs.

Contenir l'impact de la plante à un niveau supportable nécessite la conjugaison des efforts de tous, au quotidien et dans la continuité des saisons conformément à la lettre et à l'esprit de du Code de l'Environnement qui impose à chacun de veiller et de contribuer à la sauvegarde et à la protection de l'environnement.

Pour plus d'informations : www.ambrosie.info/pages/conn1.htm

CHANDELEUR ET PIECE D'OR

Comme chaque année depuis des siècles, nous fêtons la Chandeleur Le 2 février, c'est à dire 40 jours après la veillée de Noël du 24 décembre. La date est en effet censée représenter un épisode biblique : la *présentation de l'enfant Jésus au temple*. Cet évènement raconté dans la Bible (*et qui a servi de sujet à de nombreux peintres : Fra Bartolomeo, Hans Holbein, Philippe de Champaigne, Simon Vouet...*) aurait eu lieu 40 jours après la naissance du Christ. Plus tard, au IVe siècle, la papauté a fixé la célébration de la naissance du Christ au 25 décembre, jour de la Nativité, c'est à dire Noël. La Chandeleur est donc fixée quarante jours après Noël, au 2 février, dans la tradition catholique.

Contrairement à d'autres fêtes chrétiennes, comme Pâques, elle ne glisse pas dans le calendrier au gré d'évènements astronomiques (phases de la Lune, etc.). La Chandeleur annonce d'autres fêtes mélangeant liturgie chrétienne et tradition

populaire comme *Mardi Gras, le carnaval et le Carême*, qui ont lieu - ou commencent - de manière générale, courant février (en fonction de la date de Pâques).



La tradition des crêpes

Chair dorée et forme de disque, selon la croyance populaire les crêpes figurent le soleil. En ce début du mois de février, l'astre se lève de plus en plus tôt et se couche de plus en plus tard (la durée du jour s'allonge de 3 minutes par jour). La consommation de crêpes serait donc un hommage à la renaissance de la nature, au cycle des saisons et plus précisément au printemps

qui s'annonce. Dans les campagnes, on disait aussi que la farine de l'année serait perdue si elle ne servait pas aux crêpes de la Chandeleur.

De nombreuses traditions liées aux crêpes ont vu le jour, notamment en France. L'une d'elles consiste à tenir un louis d'or (ou plus communément, une pièce de monnaie) dans une main et à retourner une crêpe en la jetant en l'air depuis sa poêle. Une retombée élégante et non pliée de la pâte serait de bon augure pour les finances du foyer.

Cette tradition de la pièce d'or est très ancienne : en effet, il y a longtemps, les paysans faisaient sauter la première crêpe avec la main droite tout en tenant une pièce d'or dans la main gauche.

Ensuite, la pièce d'or était enroulée dans la crêpe avant d'être portée de concert par toute la famille, dans la chambre où on la déposait en haut de l'armoire, jusqu'à l'année suivante. On récupérait alors les débris de l'an passé pour donner la pièce d'or au premier pauvre venu. Si tous ces rites étaient respectés, la famille était assurée d'avoir de l'argent toute l'année.

INFOS GENERALES

Pour écrire au BM

bulletinmunicipalcdg@gmail.com

Date limite de remise des articles : le 20 du mois

Numéros Utiles

Pharmacie de garde : **Resogarde 3237**

Médecins de garde : **04 90 23 16 16**

Infirmières - Place de la Poste

DEMEURE-LAURENT 04 90 22 50 97

04 90 83 97 14 06 12 13 62 36

RABBIA-LAUTIER 06 87 55 80 14

LANZALAVI 06 84 53 62 22

Infirmières - 5, rue du Paty

PUTTI 06 29 35 63 18

GUEIT 06 68 72 36 70

Autres Numéros

Police / Gendarmerie **17**

Pompiers **18**

SAMU **15**

SOS Amitié **05 63 54 20 20**

Electricité **0 810 33 35 84**

Gaz **0 810 89 39 00**

Centre Antipoison **05 61 77 74 47**

Téléthon

Cette année encore, et malgré un climat général morose, les Castelnovins ont répondu à l'attente du Comité des Fêtes, et apporté leurs dons en faveur du Téléthon.

Toutes les manifestations organisées ont été bien accueillies, et le repas du soir a connu son habituel succès.

Elles ont ainsi permis de recueillir une somme encore supérieure à celle de l'an dernier. C'est un chèque de plus de 11 100 € qui a été remis à l'AFM.

Bravo et merci à tous ceux qui ont participé.



La remise du chèque par Pierre Molland à la coordinatrice de l'AFM en Vaucluse



MISE A DISPOSITION
de composteurs individuels
Samedi 27 Février 2016

de 9 h à 13 h

au pôle de valorisation
des déchets de Vedène

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

04 90 23 44 76 ou www.sidomra.com



PERMANENCES ASSAINISSEMENT

Des permanences seront assurées dans les locaux de la Communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse les **lundi après-midi et mercredi matin**, pour accueillir les administrés désireux de poser toute question relative à l'assainissement.

En dehors de ces horaires, un rendez-vous devra être pris auprès du secrétariat du service assainissement au

04 90 21 43 11

ASSAINISSEMENT

Des réponses à vos questions

Depuis le début de l'année, la compétence assainissement des eaux usées a été transférée à la Communauté de communes. Pour toute question à ce sujet, voici à qui et où vous adresser :

Pour la facture d'eau	Syndicat Durance-Ventoux 04 90 06 68 68
Pour des problèmes techniques sur le réseau public	Lyonnaise des Eaux 08 10 43 94 39
Pour le contrôle du dispositif d'assainissement non collectif ou toute question technique	CCPSMV 04 90 21 43 11

VIDEO PROTECTION

Mis en service seulement il y a moins de 8 mois dans le village, le système de vidéo protection (15 caméras déployées à différents endroits) a déjà donné des résultats significatifs. Six affaires ont ainsi été résolues, grâce aux images enregistrées des flux de circulation mais aussi des lieux de stationnement.

La dernière en date de ces affaires s'est déroulée fin décembre : un individu a tenté l'effraction de la station-service Esso du plateau. Mis en fuite par le réveil de l'exploitant, il a alors jeté son dévolu sur la cave coopérative de Morières, puis il est repassé par le village. Ces passages successifs ont été filmés et la vidéo a été remise aux Gendarmes à leur demande. Grâce au numéro d'immatriculation du véhicule, le voleur a été arrêté le jour même à Tarascon, ville où il réside.



Policier municipal visionnant les images des caméras de vidéo protection

Ecole maternelle P. Goujon

Pour les enfants nés en **2013**, les pré-inscriptions pour l'école maternelle seront reçues en Mairie jusqu'au **27 février**.



Veuillez vous munir de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

REUNION PUBLIQUE

Une réunion publique sera tenue le **Lundi 22 février à 19h**, à la salle de l'Arbousière, au cours de laquelle seront exposées, dans le cadre de la future mise en oeuvre du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de la commune, les principales orientations retenues.

Châteauneuf de Gada

Les Riches Heures de CHATEAUNEUF DE GADAGNE LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE (4)

LA LOI DU MAXIMUM A GADAGNE

Sous la pression populaire née de la disette dans le pays, la Convention doit se résigner à intervenir sur le plan économique. Elle vote une loi contre l'accaparement punissant de mort la spéculation, la **loi du maximum général** : pour tous les objets de première nécessité est fixé un **prix maximum**. Elle interdisait de vendre les denrées de première nécessité au-delà d'un prix maximum fixé par les autorités. Elle fut appliquée à **Châteauneuf de Gadagne** en octobre 1793, et fixait le prix du pain, de la viande fraîche, du lard, du beurre, du bétail, du poisson salé, du vin, du bois de chauffage, de la journée de travail agricole, de maçon, de labourage, de cordonnier, de tailleur, de tisserand, etc

Les gages, salaires et journées non fixés étaient limités au montant qui était le leur en 1790 plus 50%. D'après la loi, toute personne vendant ou achetant au-delà du maximum pouvait être frappée d'une amende et son nom inscrit sur la liste des suspects.

Ces mesures eurent pour effet immédiat de faire disparaître les denrées ; les récoltes furent dissimulées, les bouchers refusèrent de vendre la viande au prix fixé. La commune fit alors réquisitionner les moutons.

Mais la municipalité jacobine ne parvint pas à faire régner l'ordre. Elle se plaignit à l'administration du district d'Avignon des dégâts commis dans les bois nationaux, laquelle envoya à Gadagne deux commissaires avec une armée de quinze hussards à cheval, « pour faire constater les dégâts, arrêter et traduire dans les maisons d'arrêt les auteurs des dilapidations ».

Quelques mois plus tard, l'Agent national du département dut ordonner la plus impopulaire des mesures : la **visite domiciliaire**, en vue de rechercher et de confisquer les grains qui n'auraient pas été déclarés. Il ordonna en même temps, la recherche de terres incultes afin de les faire mettre en valeur.



La visite domiciliaire

La **Société des Sans-culottes de Gadagne** veilla à l'application de ces mesures et stimula la municipalité par ses pétitions. Les scellés furent apposés sur les maisons des pères et mères des absents, jusqu'à ce qu'ils aient fait connaître la résidence de ces derniers.

Certaines de ces mesures étaient justifiées par les circonstances exceptionnelles, mais d'autres étaient le fait de fonctionnaires trop zélés ou peu scrupuleux, ce qui n'allait pas sans protestations.

La foi dans la Révolution y est de moins en moins, et la lassitude s'installe. Au point que le nouveau conseil municipal constate que la **loi du maximum** n'est pas appliquée dans la commune et il s'apprête « à faire une proclamation à ce sujet », vraisemblablement pour l'amender. Mais il n'a pas le temps de la rédiger : les **thermidoriens** (détracteurs de Robespierre) ayant épuré l'administration départementale, celle-ci se hâta d'épurer les municipalités. Celle qui fut désignée par les représentants du peuple français, se trouva en présence des mêmes difficultés que les précédentes : réquisitions du département à satisfaire, subsistances à répartir, ordre à faire régner dans la commune. Les visites domiciliaires furent reprises.

LE CALENDRIER REPUBLICAIN

Ce calendrier fut créé le 24 novembre 1793 : il faisait commencer l'année à... l'équinoxe d'automne. L'an 1 commença donc le **22 septembre 1793**.

L'année était partagée en douze mois de trente jours chacun. Les cinq jours restants, nommés les **sanculotides**⁽¹⁾ devaient être consacrés à des fêtes, successivement celles de la **Vertu**, du **Génie**, du **Travail**, de l'**Opinion** et des **Récompenses**.

Le poète Fabre d'Eglantine inspira le nom donné aux mois. Pour septembre : **Vendémiaire** (mois des vendanges), puis dans l'ordre : **Brumaire** (des brumes), **Frimaire** (du froid), **Nivôse** (des neiges), **Pluviose** (des pluies), **Ventôse** (des vents), **Germinal** (de la germination), **Floréal** (des fleurs), **Prairial** (des prairies), **Messidor** (des moissons), **Thermidor** (de la chaleur) et **Fructidor** (des fruits). A la fin de Fructidor, le 16 septembre, se plaçaient les cinq jours de fêtes, les **sanculotides**.

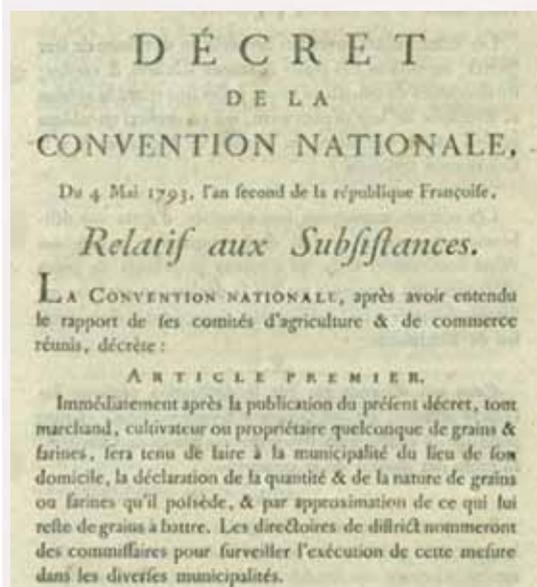
Le mois était divisé en trois dizaines, ou **décades**, et le nom des jours étaient ceux de l'ordre naturel de la numération : **primidi**, **duodi**, **tridi**, **quartidi**, **quintidi**, **sextidi**, **septidi**, **octidi**, **nonidi** et **décadi**.

Les jours portaient en outre le nom d'une matière (**étain**) ou d'une plante (**radis**). Le cinquième jour de la décade portait un nom d'animal (**canard**), le dixième jour celui d'un nom d'outil (**faux**). A titre d'exemple, le 1^{er} janvier de notre calendrier était le 12 nivôse, et par conséquent en 2016, aurait été **quintidi de la 2^e décade** et se serait nommé **argile**.

3	Brumaire		
	décade 4	décade 5	décade 6
Primidi	1 mercredi 22 octobre 1794 Pomme	11 samedi 1 novembre 1794 Sarcle	21 mardi 11 novembre 1794 Bacchant
Duodi	2 jeudi 23 octobre 1794 Céleri	12 dimanche 2 novembre 1794 Mâche	22 mercredi 12 novembre 1794 Aster
Tridi	3 vendredi 24 octobre 1794 Foin	13 lundi 3 novembre 1794 Topinambour	23 jeudi 13 novembre 1794 Garance
Quartidi	4 samedi 25 octobre 1794 Semence	14 mardi 4 novembre 1794 Endive	24 vendredi 14 novembre 1794 Orange
Quintidi	5 dimanche 26 octobre 1794 Oie	15 mercredi 5 novembre 1794 Dindon	25 samedi 15 novembre 1794 Fasan
Sextidi	6 lundi 27 octobre 1794 Hérisson	16 jeudi 6 novembre 1794 Chenue	26 dimanche 16 novembre 1794 Pistache
Septidi	7 mardi 28 octobre 1794 Figue	17 vendredi 7 novembre 1794 Cresson	27 lundi 17 novembre 1794 Mâche
Octidi	8 mercredi 29 octobre 1794 Scorsonère	18 samedi 8 novembre 1794 Dentelure	28 mardi 18 novembre 1794 Corg
Nonidi	9 jeudi 30 octobre 1794 Ail	19 dimanche 9 novembre 1794 Cresson	29 mercredi 19 novembre 1794 Cassis
Décadi	10 vendredi 31 octobre 1794 Chêne	20 lundi 10 novembre 1794 Faire	30 jeudi 20 novembre 1794 Coulis

Exemple de calendrier républicain

⁽¹⁾ En référence aux hommes du peuple nommés « **sans-culottes** », par opposition aux nobles portant la culotte ajustée.



gne, village en Provence

Liberté, Egalité, Fraternité

Héritage du siècle des Lumières, la devise "**Liberté, Egalité, Fraternité**" est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Souvent remise en cause, elle finira par s'imposer sous la III^e République.

Les notions de liberté, d'égalité et de fraternité sont très largement répandues au siècle des Lumières, et à la Révolution française, elles sont souvent invoquées. Dans un discours sur l'organisation des gardes nationales, Robespierre préconise, en décembre 1790, que les mots «**Le Peuple Français**» et «**Liberté, Egalité, Fraternité**» soient inscrits sur les uniformes et sur les drapeaux, mais son projet n'est pas adopté.

A partir de 1793, les Parisiens, rapidement imités par les habitants des autres villes, peignent sur la façade de leurs maisons les mots suivants : «**unité, indivisibilité de la République; liberté égalité ou la mort**» mais ils sont bientôt invités à effacer la dernière partie de la formule trop associée à la Terreur.



Comme beaucoup de symboles révolutionnaires, la devise tombe en désuétude sous l'Empire. Elle réapparaît lors de la Révolution de 1848, empreinte d'une dimension religieuse : les prêtres célèbrent le Christ-Fraternité et bénissent les arbres de la liberté, alors plantés. Lorsqu'est rédigée la Constitution de 1848, la devise "Liberté, Egalité, Fraternité" est définie comme un *principe* de la République.

La devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880. Elle figure dans les Constitutions de 1946 et 1958 et fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine national. On la trouve sur des objets de grande diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres.

LE NOUVEAU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Le 14 septembre, la Constituante proclama que les États d'Avignon et du Comtat faisaient désormais « *partie intégrante de l'Empire français* », et le 25 juin 1793 le département de Vaucluse est créé.

Ce nom est la francisation du provençal la *Vau-cluso*, du latin *Vallis Clausa*, soit la *Vallée Close* d'où sourd la Fontaine de Vaucluse.

Le département tient en effet son nom du village du même nom, *Vaucluse*, aujourd'hui *Fontaine-de-Vaucluse*.

Cette dénomination fait référence au territoire historique originel et non pas à un élément naturel (cours d'eau, montagnes).

Le nom du département lui a été attribué après le rattachement à la France du Comtat Venaissin et de l'État pontifical d'Avignon auxquels ont été adjoints la viguerie d'Apt et le comté de Sault.



Provinces
et États occupant
le territoire
de Vaucluse
avant la Révolution :

Comtat
Provence
Principauté d'Orange

LA REUNION DE NOTRE VILLAGE A LA FRANCE

Notre village sera réuni à la France le 14 septembre 1791, en même temps que tous les états du Pape. Mais ce n'est que deux ans plus tard, en juin 1793, que sera créé le département de Vaucluse. L'assemblée électorale constitutive du nouveau département, dans laquelle le canton de Gadagne est représenté par cinq de ses citoyens électeurs, se réunit dans l'église des Cordeliers de l'Isle sur la Sorgue, en présence des deux envoyés de la Convention Nationale, pour organiser le département de Vaucluse.

Tous prêtent serment "d'être fidèles (sic) à la République une et indivisible, de maintenir la liberté, l'égalité, la Convention nationale et la Constitution approuvée par le peuple souverain, ou de mourir en les défendant, et de remplir fidèlement les fonctions qui leur sont confiées ».

Les discours enflammés se succèdent, où l'on parle de "lutte terrible", de "bienfaits inappréciables", de "vil troupeau enchaîné", de "poignards de partisans déguisés" : c'est dire l'enthousiasme que devaient susciter ces proclamations.

C'est à cette date qu'on note l'existence dont notre commune du juge de paix **Pertuis** (dont nous avons parlé dans le BM de septembre dernier) et qui, en même temps que le maire **Gabriel Gay**, "sera injurié et frappé à la suite des mesures prises, en raison de la pénurie de subsistance et contre les désertions".



La vue depuis le Pont du Sénot



Les remparts et la Porte des Bourgades

AKWABA

Vendredi 5 février : Joulík (sortie de résidence - musiques des mondes) + Chiko (vernissage expo / peinture) - 18h (apéritif offert) - gratuit
Une merveilleuse alliance de virtuosité et simplicité



Samedi 13 février : Would you f*** my Valentine ? rock / peep show / animations
21h - 9/12€

La soirée la plus torride de l'année !

Samedi 27 février : Inoove présente Between the Beats w/ Maxime Dangles, + Maïtika + Kokaz + Teddy Sambuki + Acid Metrixx + Shred'Er + Eindo techno
21h - 5h - 8/12€

Un univers musical aux sonorités brutes et percutantes.



500 chemin des Matouses
04 90 22 55 54 / contact@akwaba.coop

COMITE DES FETES

Assemblée Générale le vendredi 26 février
à 18h30, salle Anfos Tavan.



Les inscriptions pour la Foulée des Félibres et pour le repas sont ouvertes sur le site : kms.fr
Renseignements au 0 892 68 33 13
Possibilité de retirer son dossard : le samedi 19 mars entre 14h et 16h à l'Arbousière.
Repas : Réservations limitées à 300 places

FOYER RURAL

Election du Bureau

A la suite de sa dernière assemblée générale, le Foyer a mis en place son nouveau Bureau qui se compose comme suit :

Présidente : Hélène Camin
Trésorier : Christian Masseaux
Trésorier adjoint : Alain Chauvet
Secrétaire : Patricia Williams
Secrétaire adjointe : Jo Benas

Le Conseil d'administration tient à remercier Yves Chambarlhac pour toutes ses années de présence en tant que Président de l'Association, notamment pour son implication et son professionnalisme.

Stages de Musiques Actuelles

Afin de préparer la 8ème édition de «Festival Rock en Stock», concert programmé le samedi 4 juin, Eddy Lemaire vous propose des stages pendant les vacances scolaires en Février et en Avril.

Contenu des stages sur www.frlgadagne.fr
Stages ouverts à tous musiciens, tous âges.

Vacances d'hiver : du **8 au 12 février**.

Vacances de printemps : du **4 au 8 avril**

Tarifs : 60 € le stage complet (2 jours en février + 2 jours en avril + concert)
40 € pour 2 jours + concert
20 € pour 1 jour + concert

Plaquette en téléchargement sur www.frlgadagne.fr

Contact : Eddy Lemaire 06 13 20 73 62 et/ou FRL 04 90 22 12 63

Randonnée pédestre

Les randonneurs du FRL vous proposent de passer le **week-end du 20 et 21 Février à Roybon** (Vercors).

Le chalet de Roybon (*Herbouilli*) nous hébergera et nous permettra au choix d'essayer le ski de fond, les raquettes ou de découvrir la nature, très belle, en marchant.
Prix en demi-pension : 51 € par adulte
Réservations et renseignements auprès de Anne et René au 04 90 22 16 83

Danse traditionnelle

Prochains ateliers :

- **vendredi 12 février**, 19h - Minuit
- **vendredi 26 février**, 19h - Minuit

Renseignements auprès de Mireille au 04.90.22.04.42.

LI BON VIVÈNT

Le **vendredi 12 février** à 18 heures, se tiendra salle Anfos Tavan, **l'Assemblée Générale** au cours de laquelle les personnes ayant fait acte de candidature pour former un nouveau bureau se présenteront.

Les activités - scrabble, cartes, marche, boules et chorale - se poursuivent comme à l'accoutumée.

Quant aux **jeux de société**, ils reprendront le **mardi 8 mars** à 15 h, salle Anfos Tavan.

AMISTANÇO

Au cours de l'assemblée Générale de l'Amistanco qui a eu lieu début Janvier en présence de Mme Chambarlhac, Adjointe au Maire, Marie-France Lagier, Présidente intérimaire sortante, a souhaité une bonne année à toute l'assemblée, et précisé que l'association était bien vivante, qu'il était très réconfortant de se retrouver pour peindre et que c'était une véritable thérapie contre la solitude.

Les 3 bilans (moral, d'activités et financier) ont été approuvés par l'assemblée, et suivis par l'élection de nouveaux membres du Conseil d'administration et un nouveau bureau. Tous les candidats ont été élus à l'unanimité.

Présidente : Maïthé Laguerre,
Trésorière : Monique Leteurre,
Secrétaire : Annick Doucier

Membres : Josiane Chiaudano, Jacques Descamps, Sylvain Facchin, Thérèse Fleury, Marie-France Lagier, Denyse Oberstar, Jacqueline Riefa, Michel Turowicz, Monique Valera.

Cette journée conviviale s'est terminée par le pot de l'amitié et la galette des rois.

Renseignements: Tél: 96 16 10 38 39 (cotisation annuelle 30 Euros).

DECHETTERIES

Les déchetteries du Thor et de l'Isle sur Sorgue seront prochainement équipées d'un système de gestion des accès.

Ces dispositifs permettront de fluidifier et sécuriser la circulation sur les sites grâce à une régulation des flux, en améliorant les conditions de tri et en réservant les accès aux seuls usagers autorisés.



La mise en service aura lieu dans le courant de l'année et s'accompagnera de la distribution aux utilisateurs de moyens d'identification spécifiques (cartes ou badges).

L'information des nouvelles règles d'accès qui seront mises en place et les modalités permettant d'obtenir les moyens d'identification vous seront communiquées par le BM en temps utile.

Une pointe d'humour

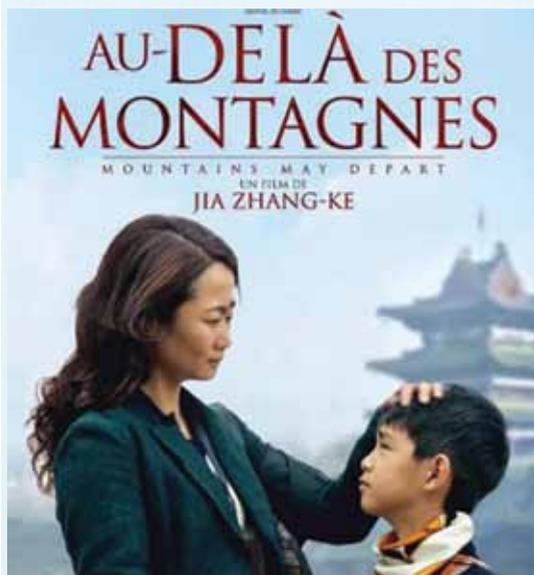
Zui ne dit mot consent, c'est bien connu... mais quand on a mauvaise haleine, c'est quand on dit mot qu'on sent !

LA STRADA

Mercredi 10 février à 20h30 aux Pénitents

Un film de Zhang-ke Jia

Avec Zhao Tao, Sylvia Chang, Dong Zijian



Chine, fin 1999. Tao, une jeune fille est courtisée par ses deux amis d'enfance, Zang et Lianzi. Zang, propriétaire d'une station-service, se destine à un avenir prometteur tandis que Liang travaille dans une mine de charbon. Le coeur entre les deux hommes, Tao va devoir faire un choix qui scellera le reste de sa vie et de celle de son futur fils, Dollar. Entre une Chine en profonde mutation et l'Australie comme promesse d'une vie meilleure, les espoirs, les amours et les désillusions de ces personnages face à leur destin.

L'ECHO MUSICAL

L'Echo Musical donnera un concert à l'Arbousière, le **samedi 27 février** à 21 h. Au programme des oeuvres classiques et modernes interprétées par **L'Orchestre Vents et Cordes de l'Echo Musical, la chorale Aria Volubilis et l'ensemble à cordes Bell'Arco.**



L'orchestre vents et cordes, dirigé par Philippe Brouard est composé d'une cinquantaine de musiciens ; **La chorale Aria Volubilis** (chef de chœur : Odile Sick) regroupe 56 adultes répartis en quatre pupitres.

Le répertoire, est très diversifié et fondamentalement *classique* ; **L'ensemble à cordes Bell'Arco**, également dirigé par Philippe Brouard, est composé de 16 musiciens.

MEDIATHEQUE

Atelier multimédia : Nettoyer son PC

Samedi 6 février de 10h30 à 12h

Gratuit, sur réservation.

Heure du conte :

Mizou le petit chat noir,

par Aimée de La Salle

Samedi 27 février à 10h30

A la ferme, Mizou se réveille toujours le premier. Mais tout petit comme il est, il a très peur du chien ! Sa journée est ponctuée de bêtises et de découvertes... Tss tss tss .. qu'est-ce que c'est ? la petite souris. Tss tss tss ..que fait-elle ? Elle grignote des miettes. Tss tss tss .. elle est partie et mon histoire est finie ! D'après le livre disque du même titre édité chez Didier Jeunesse.

A partir de 2 ans - Gratuit, sur réservation. Le spectacle commencera à l'heure. Merci de vous présenter 10 minutes avant le début du spectacle.

Le Marché aux Histoires

Samedi 13 février à 11h

Venez découvrir notre choix d'histoires à écouter ou à lire tout seul.

A l'étage avec Chantal pour les 7-10 ans

Au RDC avec Michel pour les 3-6 ans

Gratuit, sur réservation.

Réservations et renseignements :
04 90 22 42 50 ou bibliotheque-
chateaufdegadagne@orange.fr

La Wifi à la Médiathèque

La médiathèque offre un nouveau service de wifi public gratuit. Si vous êtes équipé d'un ordinateur portable, d'une tablette ou d'un smartphone, vous pouvez désormais vous connecter sur le Hotspot **IciWifi** pendant les heures d'ouverture de la Médiathèque.

FRANCE PATCHWORK

Prochains Ateliers

les vendredis 5 et 19 février

les jeudis 11 et 25 février

salle Anfos Tavan, de 14h à 17h

ANIMOTHEQUE

L'Animothèque organise à l'occasion du Nouvel an chinois, un atelier sur le thème « je crée mon dragon en matériaux de récupération », le **mercredi 10 février**, de 14h30 à 16h dans sa salle habituelle, à l'étage de la médiathèque. Pour enfants dès 4 ans, cette animation est gratuite, mais la réservation obligatoire sur :

animotheque@netcourrier.com

CLIC

Rappel : les permanences du **Centre Local d'Information Communale** se tiennent le **1er mercredi du mois** en Mairie de 14h30 à 17h.

VELO CLUB

Comme chaque année, pour respecter les us et coutumes, le bureau et les membres du vélo club profitent de cet article pour vous présenter leurs meilleurs vœux et vous souhaiter de voir se réaliser tout ce que vous espérez.

Au niveau des activités, comme toujours, l'année a commencé par le loto du premier janvier. Une fois encore, la salle des fêtes du Thor était pleine à craquer pour cette soirée conviviale. Les dirigeants du club remercient tous les joueurs pour leur fidélité à ce rendez-vous. Ils remercient aussi les nombreux et généreux donateurs sans oublier les bénévoles qui se sont dépensés sans compter pour que cette soirée soit une grande réussite.



Côté sportif, nos coureurs ont continué leur saison de cyclocross. A Flamanville (50), cinq cadets ont poursuivi le dur apprentissage du haut niveau, qui plus est sur des terrains auxquels, à cause de la boue, ils ne sont pas habitués. Ensuite, lors de l'inter-région sud-est à Flayosc (83), Romaric Plauche a été vice-champion. Dans la catégorie des minimes féminines, Victoire Plauche a revêtu le maillot de championne. Chez les minimes garçons, Quentin Bertrand a terminé sixième.

Romaric Plauche a par la suite participé, au sein de l'équipe de Provence, au championnat de France cadets. Malheureusement, il a été victime d'ennuis mécaniques qui l'ont empêché de défendre pleinement ses chances.

Place maintenant à la nouvelle saison où chacun comme à son habitude va essayer de donner le meilleur de lui-même et surtout de se faire plaisir.

ESCOLO DE FONT-SEGUGNO

N'hésitez pas à rejoindre les **cours de provençal** tous les lundis à 18h ou à participer au **chant choral** le mercredi à 18h (salles de Font-Segugno et de l'Amistanço).

Retenez la date du vendredi 18 Mars pour la Vihado à la salle de l'Arbousière à 20h 30.

METEO

L'année de tous les records

Au niveau mondial, 2015 est l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis l'ère préindustrielle, et détient l'un des trois records de chaleur depuis les relevés météorologiques. Avec une température moyenne de 13,5°C, l'année écoulée se situe juste derrière 2014 et 2011 avec des températures de 13,8° en 2014 et de 13,6 en 2011.

Tous les mois de 2015 n'ont pas été chauds, comme septembre et octobre qui ont été plus frais que d'habitude, mais ce qui a fait basculer 2015 dans les années très chaudes, ce sont les mois de novembre et décembre.

Le dernier mois de l'année a même constitué un record en France avec des températures moyennes ayant dépassé la normale de 3,9°C, un écart énorme, dû à la conjonction d'un anticyclone subtropical et des effets de *El-Niño*, courant chaud du Pacifique.

En décembre, la pluviométrie a en outre été particulièrement faible. Au total, sur l'année 2015, elle a été déficitaire de 10% sur la quasi-totalité du pays, plaçant 2015 parmi les 10 années les plus sèches depuis plus de 50 ans, selon Météo France.

Fin décembre, au Pôle Nord, le thermomètre a affiché 20 degrés de plus que les normales de saison. Mais c'est l'Arctique qui est la région du globe la plus affectée par le réchauffement climatique, avec des températures dorénavant supérieures de trois degrés minimum par rapport à l'ère préindustrielle, selon les instituts internationaux. Cette région a également été touchée par le phénomène *El Niño*. Provoqué par un changement de sens des alizés au-dessus du Pacifique équatorial, *El Niño* a connu en 2015 l'épisode probablement le plus puissant depuis les 100 dernières années. Conjugué au réchauffement climatique, il a généré des épisodes météorologiques extrêmes : inondations, tornades, vagues de chaleur.

Ainsi, des épisodes météo exceptionnels ont été connus partout dans le monde en décembre, à commencer par des records de douceur en France, mais aussi à New York, où il a fait jusqu'à 22,2°C. Des inondations puissantes ont été observées en Angleterre, au Paraguay et aux Philippines. Les Etats-Unis ont également été le théâtre de violentes tornades.

Cet été, d'autres phénomènes exceptionnels avaient été relevés à travers le monde. Ainsi, l'Iran avait frôlé le record mondial de chaleur avec 74°C de température ressentie le 31 juillet à *Bandar Mahshahr*, une ville de 100.000 habitants située à quelques kilomètres du golfe Persique. Même si cette zone est considérée comme l'une des plus chaudes au monde, cette température est bien supérieure aux maximales des années précédentes : 45°C en août 2014 et 44°C en août 2013.

LOU CAPÈU DE MIRÈIO

Quouro en plen vòu l'ai aganta
Entre Sèto e Marsiho
Qute es lou bon vènt que l'avié rauba
Lou capèu de Mirèio ?
N'es pas lou Zefir
Mau-grat soun desir,
N'es pas noun-plus
L'Aquiloun gautaru,
Es pas pèr eitant
L'Autan.

Noun, mai es lou mai fol
E lou mai magistrau
De la bando à Eole
En un mot lou Mistrau.
Me la faguè counèisse
Tambèn à l'ouero d'aro,
Mouline plus moun blad
Que pèr de pichot sa.

Quand la raubo à Mirèio
En haut se troussè, aut se retroussè,
Descubrant milos idèio,
Qute vènt lou permeteguè ?
N'es pas lou Zefir
Sènso un souspir,
Es pas nimai
L'Aquiloun gautaru,
Es pas pèr eitant
L'Autan.

Noun, mai es lou mai fol
E lou mai magistrau
De la bando à Eole
En un mot lou Mistrau.
Me li moustro si cambo,
Tambèn recounèissènt,
Li leissère au bon vènt
Un poulit vènt lis a seca.
Fuguè pas lou Zefir
Qu'aurié pas sufi,
Fuguè pas nimai
L'Aquiloun gautaru,
Es pas pèr eitant
L'Autan.

Noun, mai es lou mai fol
E lou mai magistrau
De la bando à Eole
En un mot lou Mistrau,
Qu'escoubè ma peno
Tambèn sènso esita
Ié baie pèr toujours
Mi biòu à descoura !

LE CHAPEAU DE MIREILLE

Quand en plein vol je l'ai rattrapé,
Entre Sète et Marseille,
Quel est le bon vent qui l'avait chipé
Le chapeau de Mireille ?
Ce n'est pas le zéphyr,
Malgré son désir,
Ce n'est pas non plus
L'aiglon joufflu,
Ce n'est pas pour autant
L'Autan.

Non, mais c'est le plus fol
Et le plus magistral
De la bande à Éole,
En un mot : le Mistral.
Il me la fit connaître,
Aussi, dorénavant,
Je ne mouds plus mon blé
Qu'en petits sachets.

Quand la jupe à Mireille
Haut se troussa, haut se retroussa,
Découvrant des merveilles :
Quel joli vent s'est permis ça ?
Ce n'est pas le zéphyr,
Sans un soupir,
Et ce n'est pas non plus,
L'aiglon joufflu,
Ce n'est pas pour autant
L'Autan.

Non, mais c'est le plus fol
Et le plus magistral
De la bande à Éole,
En un mot : le Mistral.
Il me montra ses jambes,
Aussi, reconnaissant,
Je les laissais au bon vent,
Un joli vent les sécher.
Ce ne fut pas le zéphyr,
Qui n'aurait pu suffire,
Ce ne fut pas non plus
L'aiglon joufflu,
Et ce ne fut pas pour autant
L'Autan.

Non, mais c'est le plus fol
Et le plus magistral
De la bande à Éole,
En un mot : le Mistral,
Qui balaya ma peine.
Aussi, sans lésiner,
Je lui donne toujours
Mes boeufs à décorner.

Paroles de Georges Brassens
traduites en provençal par

Pèire Courbet